

# Comment commander les Chèques-Formation ?

**Votre première commande de Chèques-Formation se fait en quatre étapes. Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à contacter nos services.**

## **1° S'inscrire (une fois par année civile)**

Si vous n'êtes pas encore inscrit ou réinscrit durant l'année civile en cours, remplissez le formulaire d'inscription ci-dessous, ainsi que la déclaration sur l'honneur (obligatoire):

- [Formulaire d'inscription pour les indépendants](#)
- [Formulaire d'inscription pour les PME](#)
- [Déclaration sur l'honneur](#)

Ces documents peuvent être téléchargés sur le site

<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html>

et sont à renvoyer au Forem Conseil par mail [chequeformation.siegecentral@forem.be](mailto:chequeformation.siegecentral@forem.be)

## **2° Recevoir un numéro d'autorisation**

Vous recevez, par e-mail, une confirmation d'inscription dans laquelle vous sont communiqués votre numéro d'autorisation et le numéro de compte bancaire sur lequel effectuer le paiement.

## **3° Faire un virement ou un versement**

Vous effectuez un versement sur le compte de Sodexo en reprenant votre numéro d'autorisation dans la communication structurée. Le montant à verser doit correspondre au nombre de chèques souhaités, multiplié par 15€ (1 chèque par heure de formation, par personne).

## **4° Demander un code d'utilisation pour vos chèques virtuels**

Une fois votre confirmation de commande reçue, vous pouvez vous rendre sur le site extranet sécurisé [SoEasy®](#) ou téléphoner au 02/547.55.79 (Serveur Vocal Interactif IVR) pour demander un code d'utilisation de vos chèques virtuels. Transmettez ce code et  votre numéro d'autorisation  à votre formateur agréé avant la formation (les Chèques-Formation, même virtuels, ne sont  pas rétroactifs ).

Attention ! Vous devez avoir votre numéro d'autorisation et votre code secret à 5 chiffres sous la main pour pouvoir gérer votre dossier via le Serveur IVR. Les utilisateurs ayant déjà un accès à notre site sécurisé pourront conserver les mêmes login et mot de passe. Si vous n'en possédez pas encore, vous pouvez directement les créer sur le site extranet sécurisé.